

Certificat de conformité sur l'analyse sensorielle sur les frontaux Adestor Gloss (Norme EN 1230)

Au cours des dernières années, la législation fondamentale qui a régi en Europe les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des aliments a été principalement le Règlement 1935/2004/CE.

Comme l'indique ce même Règlement, le principe de base est que tout matériau ou objet destiné à entrer en contact direct ou indirect avec des aliments doit être suffisamment inerte afin d'éviter que des substances soient transférées aux aliments dans des quantités suffisamment grandes pour mettre en danger la santé publique, ou pour occasionner une modification inacceptable de la composition des produits alimentaires ou une altération des caractéristiques organoleptiques de ceux-ci.

Pour ces raisons, et afin de pouvoir évaluer si le matériau apporte ou non des changements à l'odeur et au goût des aliments avec lesquels il est en contact, les deux propriétés sont mesurées selon la norme EN 1230.

Par conséquent, conformément aux informations disponibles concernant les essais réalisés en laboratoires externes indépendants, nos frontaux Adestor Gloss respectent les dispositions établies par la norme EN 1230, dans tous leurs grammages (60, 80, 90, 125 et 150 g/m²).

Marketing Department
Self-Adhesive Division

Mis à jour : avril 2014

Ce certificat de conformité se base sur les informations fournies par les fournisseurs et obtenues lors des tests réalisés que nous considérons fiables, mais ne constitue en aucun cas une garantie. La responsabilité dans l'usage approprié du produit incombe à l'utilisateur final.